



-4346-



Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance extraordinaire, ce 17 août 2023, à 18 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**Sont présents :**

Mme Micheline Anctil, mairesse;  
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;  
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;  
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.  
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;  
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

**Est absent :**

M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;

**Assiste également :**

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

**Ouverture de la séance**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à heure.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Conformément à l'article 325 de la Loi sur les cités et les villes, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Sélection municipale (PMVI) d'Hydro-Québec - MRC HCN - Projet Villa Forestville Phase 3;
4. Développement domiciliaire 1re Avenue - Mandat supplémentaire Stantec;
5. Pavage - Route Maritime;
6. Améliorations Paul-Baie;
7. Clôture et levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

**Sélection municipale (PMVI) d'Hydro-Québec - MRC HCN - Projet Villa Forestville Phase 3**

**R-230817-179**

CONSIDÉRANT QUE le projet Villa Forestville s'intègre dans les orientations du PMVI d'Hydro-Québec et du cadre de gestion de la MRC de La Haute-Côte-Nord;



CONSIDÉRANT que ce projet majeur vise à répondre aux besoins des aînés de la Haute-Côte-Nord et aux enjeux d'habitation que touchent tant notre MRC que notre Ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet Villa Forestville - Phase 3 est le seul projet présenté pour analyse sur le territoire de la Ville de Forestville;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'officialiser la sélection du projet Villa Forestville - Phase 3 ainsi que la recommandation d'octroi d'un montant de 159 100 \$ au projet et d'acheminer cette résolution municipale pour la procédure de sélection finale par le conseil des maires de la MRC de La Haute-Côte-Nord au plus tard le 31 août 2023.

**Développement domiciliaire 1<sup>re</sup> Avenue - Mandat supplémentaire Stantec  
R-230817-180**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des modifications aux plans et devis du développement de la 1<sup>re</sup> Avenue

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu l'offre suivant :

- Stantec .....15 600 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission de Stantec du 15 août 2023 au prix de 15 600.00 \$, plus taxes applicables afin de modifier les plans et devis pour permettre d'élargir le pavage et d'enlever les noues.

**Pavage - Route Maritime  
R-230817-181**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un projet pilote de pavage sur la route Maritime;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu l'offre suivant :

- Les Excavation A. Savard..... 19 875.23 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission des Excavations A. Savard du 18 août 2023 au prix de 19 875.23 \$, plus taxes applicables afin de réaliser un projet pilote de mise en place de pavage recyclé sur la route Maritime dans la côte de l'ancienne scierie.

Il est également résolu de confirmer à Les Excavations A. Savard qu'ils devront retirés, à leurs frais, le pavage si les résultats ne sont pas concluants.



**Améliorations Paul-Baie**

**R-230817-182**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer des travaux sur la route à Paul-Baie;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée et que nous avons reçu les deux soumissions suivantes :

- Entreprises Jacques Dufour ..... 46 090.79 \$
- Excavations A. Savard inc..... 68 235.00 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission des Entreprises Jacques Dufour inc., du 16 août 2023 au prix de 46 090.79 \$, plus taxes applicables, afin de réaliser les travaux de rechargement de MG-20 à 3 endroits.

**Clôture et levée de la séance**

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Jannie Tremblay propose la levée à 18 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

Mairesse

---

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.